

INTITULE DE LA CERTIFICATION

Diriger une crèche à gouvernance participative

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :

CONTEXTE

L'ACEPP (L'Association des collectifs enfants parents professionnels) développe une certification accessible aux professionnels en fonction de direction, ou assurant la continuité de la fonction de direction, responsables techniques ou référents techniques d'une crèche à gouvernance participative de moins de 40 places et justifiant d'un diplôme défini par l'article R2324-34 du Code de la Santé publique.

L'obtention de cette certification professionnelle permettra :

- de reconnaître et valoriser les compétences transversales des professionnels occupant le poste de direction, ou assurant la continuité de fonction de direction, de responsable technique et de référent technique, en complément des diplômes exigés pour exercer ces missions.
- de garantir une certification couvrant tout le champ d'intervention des professionnels occupant le poste de direction, ou assurant la continuité de fonction de direction, de responsable technique et de référent technique des crèches ou micro-crèches à gouvernance participative

PUBLIC

Salariés justifiant d'une qualification en référence à l'article R2324-34 du Code de la Santé publique

PREREQUIS

Expérience professionnelle sur une fonction de de direction, ou assurant la continuité de la fonction de direction, responsables techniques ou référents techniques d'une crèche à gouvernance participative de moins de 40 places

Durée de l'expérience pour accéder à la certification par la voie de l'expérience

Pour accéder à la certification par la voie de l'expérience, le candidat devra avoir au minimum une expérience d'un an sur la fonction de direction d'une crèche à gouvernance participative de moins de 40 places.

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre du respect du règlement des épreuves d'évaluation, tout candidat peut solliciter le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation.

Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés

Référentiels

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
<p>C1 - Piloter une démarche de gouvernance participative dans une crèche</p> <ul style="list-style-type: none"> ● en impliquant les parties prenantes (professionnels, parents, partenaires, fournisseurs...) ● en définissant les objectifs et les modalités de coopération entre les parties prenantes ● en précisant les missions et délégations éventuelles des parties prenantes ● en animant les instances de coopération entre les parties prenantes ● en impulsant une dynamique associative <p>afin de garantir le fonctionnement d'une gouvernance participative</p>	<p>L'évaluation totale repose sur 3 épreuves : Épreuve 1 : Rédaction d'un dossier de synthèse de pratiques professionnelles d'environ 30 à 40 pages comprenant 6 parties. Le candidat produit un livrable sous forme de dossier à l'aide d'une matrice mise à sa disposition récapitulant de l'ensemble de ses actions réalisées ou projetées dans le cadre d'une fonction de direction d'une crèche ou référent technique d'une micro-crèche. Épreuve 2 : Etude de cas (épreuve sur table surveillée) durée de 40 minutes Épreuve 3 : Entretien avec le jury de 45 minutes Lors de la présentation de son livrable devant le jury, Le candidat présente ses actions réalisées en situation de travail réelle ou projetée.</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>ME 1.1 - Partie 1 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles <u>Preuves associées obligatoires dans le dossier :</u> - <i>description des parties prenantes</i> - <i>définition des missions de chaque partie prenante</i> - <i>présentation des objectifs et les modalités de coopération entre les parties prenantes</i> - <i>exemples d'animation d'instances de coopération entre les parties prenantes</i></p> <p>ME 1.2 - Présentation de la partie 1 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles lors d'un entretien final devant le jury de 10 minutes</p>	<p>CE1.1. Le candidat liste et définit les parties prenantes d'une crèche à gouvernance participative</p> <p>CE1.2. Le candidat définit les objectifs et les modalités de coopération entre les parties prenantes en précisant les missions et délégations éventuelles de chacune</p> <p>CE1.3. Le candidat présente des exemples d'animation d'instances de coopération réalisées entre les parties prenantes</p>
<p>C2 : Conduire le projet d'établissement d'une crèche à gouvernance participative</p> <ul style="list-style-type: none"> ● en identifiant et articulant les différents niveaux du projet d'établissement ● en mettant en œuvre les principes de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant dans une démarche coopérative 	<p>ME 2.1 – Partie 2 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles <u>Preuves associées obligatoires dans le dossier :</u> - <i>présentation du projet d'établissement d'une crèche à gouvernance participative</i></p>	<p>CE2.1. Le candidat identifie et articule les différents niveaux du projet d'établissement petite enfance d'une crèche à gouvernance participative</p> <p>CE2.2. Le candidat construit un projet d'établissement d'une crèche à gouvernance participative en mettant en</p>

<ul style="list-style-type: none"> ● en construisant une démarche d'évaluation participative du projet d'établissement ● en mobilisant la participation des parties prenantes sur du projet d'établissement ● en s'appuyant sur une démarche coopérative <p>afin de garantir une démarche coopérative</p>	<p>ME 2.2 - Présentation de la partie 2 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles lors d'un entretien final devant le jury de 10 minutes</p>	<p>œuvre les principes de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant dans une démarche coopérative</p> <p>CE2.3. Le candidat construit une démarche d'évaluation participative du projet d'établissement d'une crèche à gouvernance participative</p> <p>CE2.4. Le candidat anime des instances en mobilisant la participation des parties prenantes grâce à une démarche coopérative</p>
<p>C3 : Développer l'environnement partenarial d'une crèche à gouvernance participative</p> <ul style="list-style-type: none"> ● en s'appuyant sur les ressources partenariales du territoire préalablement identifiées ● en mobilisant les parties prenantes pour la recherche de partenariats ● en formalisant des conventions de partenariat <p>afin de l'inscrire et de la faire évoluer dans son environnement</p>	<p>ME 3.1 - Partie 3 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles</p> <p><u>Preuves associées obligatoires dans le dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>présentation des ressources partenariales du territoire</i> - <i>modalités de partenariat</i> <p>ME 3.2 - Présentation de la partie 3 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles lors d'un entretien final devant le jury de 5 minutes</p>	<p>CE3.1. Le candidat identifie les différentes ressources partenariales d'un territoire</p> <p>CE3.2. Le candidat développe des réseaux de partenariat en mobilisant les parties prenantes</p> <p>CE3.3.Le candidat formalise un partenariat en rédigeant des conventions</p>
<p>C4 : Organiser l'activité d'une crèche à gouvernance participative</p> <ul style="list-style-type: none"> ● en définissant son projet pédagogique ● en supervisant le fonctionnement quotidien d'une crèche à gouvernance participative ● en s'assurant de la participation de toutes les parties prenantes ● en favorisant l'inclusion des enfants et des familles en fonction de leurs spécificités <p>afin d'assurer une qualité d'accueil adaptée aux besoins des enfants et de leur famille.</p>	<p>ME 4.1 - Partie 4 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles</p> <p><u>Preuves associées obligatoires dans le dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>présentation du projet pédagogique d'une crèche à gouvernance participative</i> <p>ME 4.2 - Présentation de la partie 4 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles lors d'un entretien final devant le jury de 10 minutes</p>	<p>CE4.1. Le candidat définit le projet pédagogique d'une crèche à gouvernance participative</p> <p>CE4.2. Le candidat supervise le fonctionnement quotidien d'une crèche à gouvernance participative</p> <p>CE4.3. Le candidat s'assure de la participation de toutes les parties prenantes</p> <p>CE4.4. Le candidat anticipe les mesures d'accompagnement pour les parties prenantes en situation de handicap</p>
<p>C5 : Diriger l'équipe d'une crèche à gouvernance participative</p> <ul style="list-style-type: none"> ● en utilisant les différents outils pour diriger une équipe dans une crèche à gouvernance participative ● en appliquant la législation sociale d'une crèche à gouvernance participative ● en appliquant les règles en matière de santé au travail et de prévention des risques ● en organisant des actions de développement des compétences et de professionnalisation des professionnels de l'accueil du jeune enfant ● en animant le dialogue social 	<p>ME 5.1 - Etude de cas d'une durée de 20 minutes (épreuve sur table surveillée) portant sur une situation mettant en jeu une problématique sociale ou une situation mettant en jeu une problématique en matière de santé au travail et de prévention des risques.</p> <p>ME 5.2 - Partie 5 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles</p> <p><u>Preuves associées obligatoires dans le dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>présentation des différents outils pour diriger une équipe dans une crèche à gouvernance participative</i> 	<p>CE5.1. Le candidat identifie différents outils pour diriger une équipe dans une crèche à gouvernance participative</p> <p>CE5.2. Le candidat applique la législation sociale d'une crèche à gouvernance participative</p> <p>CE5.3. Le candidat applique les règles en matière de santé au travail et de prévention des risques</p> <p>CE5.4. Le candidat met en place des actions de développement des compétences et de professionnalisation</p>

<ul style="list-style-type: none"> • en favorisant l'implication des professionnels de l'accueil du jeune enfant • en prenant en compte les spécificités d'aménagement pour l'accueil des professionnels en situation de handicap <p>afin de maintenir et développer les compétences des professionnels de l'accueil du jeune enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>présentation de la mise en place d'une action de développement de compétences ou de professionnalisation.</i> - <i>actions favorisant l'implication des professionnels de l'accueil du jeune enfant</i> <p>ME 5.3 - Présentation de la partie 5 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles lors d'un entretien final devant le jury de 5 minutes</p>	<p>CE5.5. Le candidat anime le dialogue social</p> <p>CE5.6. Le candidat est apte à aménager les conditions de travail des professionnels de l'accueil du jeune enfant en situation de handicap</p>
<p>C6 : Organiser la gestion administrative et budgétaire d'une crèche à gouvernance participative</p> <ul style="list-style-type: none"> • en mobilisant les ressources internes ou externes nécessaires à son fonctionnement administratif et financier • en utilisant les outils nécessaires à son fonctionnement administratif et financier • en associant les parties prenantes pour établir un budget prévisionnel • en identifiant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant d'apprécier l'évolution des activités • en négociant auprès des financeurs les moyens nécessaires à son fonctionnement • en développant et utilisant des outils de communication coopératifs <p>afin d'assurer la pérennité de la crèche à gouvernance participative</p>	<p>ME 6.1 - Etude de cas d'une durée de 20 minutes (épreuve sur table surveillée) portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le budget d'une crèche à gouvernance participative - l'association des parties prenantes - les indicateurs d'évaluation de l'activité d'une crèche à gouvernance participative <p>ME 6.2 - Partie 6 du dossier du dossier de synthèse de pratiques professionnelles</p> <p><u>Preuves associées obligatoires dans le dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>exemples de mobilisation de ressources internes ou externes au fonctionnement administratif d'une crèche à gouvernance participative</i> <p>ME 6.3 - Présentation de la partie 6 du dossier de synthèse de pratiques professionnelles lors d'un entretien final devant le jury de 5 minutes</p>	<p>CE6.1. Le candidat mobilise les ressources internes ou externes nécessaires au fonctionnement administratif d'une crèche à gouvernance participative</p> <p>CE6.2. Le candidat établit le budget prévisionnel d'une crèche en associant les parties prenantes</p> <p>CE6.3. Le candidat analyse l'évolution de l'activité au regard du contexte de la crèche à gouvernance participative</p> <p>CE6.4. Le candidat négocie auprès des financeurs les moyens nécessaires au fonctionnement de la crèche à gouvernance participative</p> <p>CE6.5. Le candidat développe et utilise des outils de communication coopératifs avec les parties prenantes</p>